

## **Assemblée générale extraordinaire de la Coopsol du 27 septembre 2017 de 18.00h – 19.35 à Neuchâtel**

### **1. Présences, excusés, ordre du jour**

**Conseil d'administration (CA) :** Diego Fischer (président), Joël Desaulles, François Dreyer, Jean-Luc Nagel, Lionel Perret, Johan Schneider, Tristan Robert, Veronika Pantillon (secrétaire)

**Coopérateurs :** Barbalat Sylvie, Bernaschina Laurent, Boni Verena, Boni Jacques, Longa Lorenzo, Sweeger Giorgio, Blaser Armand, Perdrizat Daniel, von Büren Joachim, Egli von Büren Dominique (procuration), Guillaumée Mickaël, Cosandey Anne-Claude, Kistler Aël, Stirnemann Lydie, Favez Michel, Hunkeler Baptiste, Berset Laurent, Bourquin Martine, Huguenin Alain

**Invités :** Gretillat François, Attinger Verena, Dutoit Chloé, Alain Chapatte

**Excusés :** Attinger Claire-Isabelle, Barone Michele, Boder Schneider Nadège, Desaulles Marie, Dufour Christophe, Duport Blaise, Evard Rodrigues Marie-Claire, Frossard Daniel, Girardier Alain, Gretillat Jonathan, Grosclaude Pascal, Grosclaude Raphaël, Grosclaude Gabriel, Grosclaude Philippe, Grosclaude Savannah, Hall David, Horus Network Sàrl, Huguenin Ariane, Javet Raphaëlle, Lauper Frédéric, Lauper Philippe, Maeder Milz Carole, Meyer Catherine, Meyer Marc, Monnier Laurent, Niedermann Philipp, Opan Isabelle, Opan concept Neuchâtel SA, Perregaux Stéphanie, Riggenbach Björn, Schulthess Daniel, Sidler Pierre, Sidler Elisabeth, Sivignon Eric, Chisholm Carol, Weber Nicolas

L'ordre du jour est accepté.

Le président, Diego Fischer, souhaite la bienvenue aux coopérateurs. Il annonce que Veronika Pantillon va présider la séance. Cette dernière informe que plusieurs personnes excusées ont donné procuration soit à des membres du CA, soit à d'autres personnes pour les représenter lors de cette assemblée.

### **2. Election de scrutateurs**

Laurent Berset est élu comme scrutateur.

### **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 2017**

Il est adopté sans modifications.

### **4. Présentation du projet « Juliette » à Corcelles-Cormondrèche**

François Gretillat, conseiller communal de Corcelles-Cormondrèche responsable des bâtiments communaux, présente le contexte dans lequel la salle de gymnastique « Juliette » a vu le jour. La présentation de M. Gretillat figure en annexe du PV. Les travaux de terrassement du terrain ont commencé le 27 juillet 2017, le bâtiment doit être terminé en automne 2018 afin que la commune puisse profiter de certaines subventions. Le calendrier est serré, c'est la raison pour laquelle la Coopsol doit se prononcer rapidement si elle veut chapeauter ce projet.

Verena Attinger représente le groupe de citoyens de Corcelles-Cormondrèche et explique à l'assemblée leur démarche : La commune avait envisagé proposer le toit au groupe afin qu'il puisse y installer une centrale photovoltaïque. Le groupe, présent au conseil général, a demandé au Conseil communal s'il serait d'accord de mettre le toit à disposition de citoyens pour faire cela et le Conseil communal a répondu positivement.

Diego Fischer présente l'étude de faisabilité du projet de centrale PV. La présentation a été remise à tous les coopérateurs en date du 24.09.2017 et fait partie du procès-verbal. Quelques chiffres clés : puissance maximale : 130 kWc, orientation est-ouest, production env. 125'000 kWh (l'équivalent d'environ 40 ménages). Le coût n'est pas encore affiné, il oscille entre CHF 155'000.- et 220'000.-. Subvention : rétribution unique de la Confédération attendue de 31'400.- (à confirmer). Le taux d'autoconsommation attendu est de 25% (à titre de comparaison pour l'installation du Crêt-du-Chêne il est de 75%). Prix de rachat par la commune pour le courant consommé sur place : 20 centimes. Prix de rachat par le groupe e du courant refoulé (non consommé et injecté dans le réseau) : estimé à moyen terme à 6 ct. (tarif de 2017 et 2018 : 9,3 ct). Revenu annuel attendu de l'installation : CHF 11'000.-.

Si ce projet se fait, il serait inclus dans la Coopsol ce qui signifie qu'une personne qui détient une ou des parts de la Coopsol sera coopératrice du tout. On ne fera pas de différence entre Coopsol Crêt-du-Chêne et Coopsol Juliette. Cette manière de faire est plus rationnelle au niveau de l'organisation et fait jouer la solidarité entre les différentes installations.

#### **5. Modification des statuts selon annexe (vote à la majorité des 2/3)**

Il s'agit de supprimer à l'article 8 l'alinéa 2 : *Les parts sociales doivent être détenues au minimum par cinquante-et-un pourcent (51%) de membres étant résidents de la Ville de Neuchâtel.*

Et à l'article 11 l'alinéa 5 : *Cinquante-et-un pourcent (51%) au moins des membres de la COOPERATIVE SOLAIRE NEUCHÂTEL doivent être domiciliés sur le territoire de la Ville de Neuchâtel (personnes physiques ou morales).*

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

#### **6. Autorisation du CA d'augmenter le capital d'au maximum CHF 180'000.- (360 parts) pour réaliser une installation PV sur la halle « Juliette » (vote à la majorité simple)**

Comme le coût de l'installation n'a pas pu être déterminé assez précisément (l'entier de l'installation pourrait coûter plus que les CHF 180'000.-), le CA propose de compléter cette demande d'autorisation par ce texte :

*Autoriser le conseil d'administration à réaliser une installation photovoltaïque sur la halle Juliette, à condition que la viabilité économique soit démontrée, en appliquant les hypothèses suivantes:*

- *Amortissement linéaire de l'investissement sur 20 ans*
- *Tarif moyen de vente de l'énergie non-autoconsommée de 6.0 cts/kWh*

Le CA pourrait donc, en fonction des promesses de souscription de parts, se limiter à couvrir le toit partiellement.

Les membres de l'assemblée posent plusieurs questions auxquelles il est répondu.

Au vote, l'assemblée décide à l'unanimité de donner suite aux propositions du CA.

Suite de la procédure : le groupe de citoyens de Corcelles-Cormondrèche (C.-C.) va lancer la recherche de nouveaux coopérateurs - locaux - dans un premier temps. Les coopérateurs actuels peuvent naturellement aussi acquérir de nouvelles parts. Une soirée d'information est prévue à C.-C. le 16.11.2017. Les promesses d'achat de parts devront être abouties jusqu'à Noël. Le montant prévu à investir pour le projet ne pourra pas dépasser le montant promis par les nouvelles souscriptions (on investit uniquement des fonds propres, comme pour l'installation du Crêt-du-Chêne).

#### **7. Divers et propositions individuelles**

La question est posée si le CA peut continuer de fonctionner bénévolement, vu l'ampleur qu'est en train de prendre la Coopsol. Il est répondu que le CA étudiera la question d'une indemnité pour les personnes qui s'engagent au-delà de ce qu'on peut attendre de bénévoles.

Pour ce PV : VP, le 29.09.2017